

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 13 février 2020 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 6 février 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Pierrick Berthou, Manuel Pottier , Hervé Noël, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant Christophe Couïc, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Jeannette Boulic, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Christophe Couïc a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Alain Kerhervé

Absente : Cindy Le Hen

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Géraldine Guet

23. CONVENTION ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE ET L'ASSOCIATION CINE SPECTACLES - THEATRE LE STRAPONTIN

Exposé :

La Ville de Quimperlé collabore avec l'association Ciné Spectacles – Théâtre le Strapontin, dans le cadre de la manifestation « Sous les Paupières des femmes » et notamment l'accueil conjoint d'un spectacle programmé dans la saison culturelle.

Le spectacle *Paul Louise Suzy et moi* est accueilli en co-organisation entre la Ville de Quimperlé et le Strapontin à Pont Scorff le vendredi 6 mars 2020 à l'Espace Benoîte Groult de Quimperlé.

Les partenaires s'engagent à être solidaires des dépenses et des recettes liés à l'accueil de ce spectacle.

Pour formaliser ce partenariat, une convention a été élaborée.

Dans le cadre de la politique culturelle de la Ville, cette convention fixe les engagements de chacun pour mener à bien des objectifs communs concourant à la mise en œuvre du programme de cette manifestation culturelle proposée par les deux partenaires.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association Ciné Spectacles – Le Strapontin pour la mise en œuvre de cette collaboration.

Avis favorable de la commission culture et patrimoine du 16 janvier 2020

P.J. : convention

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.